SECTEUR DE FORMATION 07 – BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

TECHNOLOGIE DE LA GÉOMATIQUE
(DEC 230.A0)

TABLEAUX D'HARMONISATION

Secteur de la formation professionnelle et technique
et de la formation continue
Direction générale de la formation professionnelle et technique
Novembre 2009

TABLE DES MATIÈRES

Présentation **1**

Programmes d'études en lien d'harmonisation **1**

Information sur les tableaux d'harmonisation **1**

Tableaux d'harmonisation interordres **3**

Technologie de la géomatique, voie de spécialisation A – Cartographie et Arpentage et topographie 5

Arpentage et topographie et Technologie de la géomatique, voie de spécialisation A – Cartographie 6

Technologie de la géomatique, voie de spécialisation B – Géodésie et Arpentage et topographie 7

Arpentage et topographie et Technologie de la géomatique, voie de spécialisation B – Géodésie 9

Tableaux d'harmonisation intersectorielle **11**

Technologie de la géomatique, voie de spécialisation B – Géodésie et Technologie minérale, voie de spécialisation A – Géologie, voie de spécialisation B – Exploitation, voie de spécialisation C – Minéralurgie 13

Technologie minérale, voie de spécialisation A – Géologie, voie de spécialisation B – Exploitation, voie de spécialisation C – Minéralurgie et Technologie de la géomatique 14

Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme *Technologie de la géomatique* (DEC 230.A0) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Technologie de la géomatique* (DEC 230.A0) présente des compétences communes avec le programme d'étude suivant :

- Arpentage et topographie (DEP 5238);
- Technologie minérale (DEP 271.A0).

Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés selon les rubriques suivantes : les tableaux d'harmonisation interordres qui font l'objet de la première partie et les tableaux d'harmonisation intersectorielle qui font l'objet d'une deuxième partie.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence[1] et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

1 Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination. » Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

Tableaux d’harmonisation interordres

Programme de provenance : Technologie de la géomatique, voie de spécialisation A – Cartographie
2001

Programme de destination : Arpentage et topographie
2001

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Technologie de la géomatique, voie de spécialisation A – Cartographie peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Arpentage et topographie, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Technologie de la géomatique **2001** **DEC – 230.A0** **voie de spécialisation A – Cartographie :** **26 compétences, 1 980 heures**		**Arpentage et topographie** **2001** **DEP – 5238** **24 compétences, 1 800 heures**	
Code	**Énoncé de la compétence**	**Code**	**Énoncé de la compétence**
01J2	Résoudre des problèmes de trigonométrie liés à la géomatique	327545	Résoudre des problèmes trigonométriques liés à l'arpentage
		et	
		327633	Convertir des données d'arpentage
01J4	Gérer un environnement informatique	327592	Exploiter un environnement informatique
01J5	Effectuer des levés de terrain	325567	Mesurer des angles, des distances et des élévations
		et	
		327586	Effectuer le levé d'un terrain plat et faire sa mise en plan
		et	
		327628	Mesurer des coordonnées
01J6	Dessiner un plan et une carte	327608	Exploiter les fonctions de base d'un logiciel de dessin
		et	
		327655	Dessiner un plan topographique

Programme de provenance : Arpentage et topographie
2001

Programme de destination : Technologie de la géomatique, voie de spécialisation A – Cartographie
2001

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Arpentage et topographie peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Technologie de la géomatique, voie de spécialisation A – Cartographie, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Arpentage et topographie 2001 DEP – 5238 24 compétences, 1 800 heures		**Technologie de la géomatique 2001 DEC – 230.A0 voie de spécialisation A – Cartographie : 26 compétences, 1 980 heures**	
Code	**Énoncé de la compétence**	**Code**	**Énoncé de la compétence**
325567	Mesurer des angles, des distances et des élévations	01J5	Effectuer des levés de terrain
et			
327586	Effectuer le levé d'un terrain plat et faire sa mise en plan		
et			
327628	Mesurer des coordonnées		

Programme de provenance : Technologie de la géomatique, voie de spécialisation B – Géodésie
2001

Programme de destination : Arpentage et topographie
2001

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Technologie de la géomatique, voie de spécialisation B – Géodésie peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Arpentage et topographie, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Technologie de la géomatique **2001** **DEC – 230.A0** **voie de spécialisation B – Géodésie :** **26 compétences, 1 950 heures**		**Arpentage et topographie** **2001** **DEP – 5238** **24 compétences, 1 800 heures**	
Code	**Énoncé de la compétence**	**Code**	**Énoncé de la compétence**
01J2	Résoudre des problèmes de trigonométrie liés à la géomatique	327545	Résoudre des problèmes trigonométriques liés à l'arpentage
		et	
		327633	Convertir des données d'arpentage
01J4	Gérer un environnement informatique	327592	Exploiter un environnement informatique
01J5	Effectuer des levés de terrain	325567	Mesurer des angles, des distances et des élévations
		et	
		327586	Effectuer le levé d'un terrain plat et faire sa mise en plan
		et	
		327628	Mesurer des coordonnées
01J6	Dessiner un plan et une carte	327608	Exploiter les fonctions de base d'un logiciel de dessin
		et	
		327655	Dessiner un plan topographique
01JS	Calculer des données de levés de terrain	327576	Calculer une polygonale
		et	
		327646	Calculer des données de levés de terrain
01JU	Effectuer une implantation	327725	Piqueter un terrain et implanter une bâtisse

01J5	Effectuer des levés de terrain	327714	Lever un bien-fonds et dessiner le plan du certificat de localisation
et			
01JV	Produire des documents à caractère foncier et légal		

Programme de provenance : Arpentage et topographie
2001

Programme de destination : Technologie de la géomatique, voie de spécialisation B – Géodésie
2001

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Arpentage et topographie peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Technologie de la géomatique, voie de spécialisation B – Géodésie, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Arpentage et topographie 2001 DEP – 5238 24 compétences, 1 800 heures		**Technologie de la géomatique 2001 DEC – 230.A0 voie de spécialisation B – Géodésie : 26 compétences, 1 950 heures**	
Code	**Énoncé de la compétence**	**Code**	**Énoncé de la compétence**
327576	Calculer une polygonale	01JS	Calculer des données de levés de terrain
et			
327646	Calculer des données de levés de terrain		
325567	Mesurer des angles, des distances et des élévations	01J5	Effectuer des levés de terrain
et			
327586	Effectuer le levé d'un terrain plat et faire sa mise en plan		
et			
327628	Mesurer des coordonnées		
327725	Piqueter un terrain et implanter une bâtisse	01JU	Effectuer une implantation

Tableaux d’harmonisation intersectorielle

Programme de provenance : Technologie de la géomatique, voie de spécialisation B – Géodésie
2001

Programme de destination : Technologie minérale, voie de spécialisation A – Géologie, voie de spécialisation B – Exploitation, voie de spécialisation C – Minéralurgie
2008

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Technologie de la géomatique, voie de spécialisation B – Géodésie peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Technologie minérale, voie de spécialisation A – Géologie, voie de spécialisation B – Exploitation, voie de spécialisation C – Minéralurgie, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Technologie de la géomatique **2001** **DEC – 230.A0** **voie de spécialisation B – Géodésie :** **26 compétences, 1 950 heures**		**Technologie minérale** **2008** **DEC – 271.A0** **voie de spécialisation A – Géologie :** **25 compétences, 2 055 heures** **voie de spécialisation B – Exploitation :** **24 compétences, 2 085 heures** **voie de spécialisation C – Minéralurgie :** **26 compétences, 2 085 heures**	
Code	**Énoncé de la compétence**	**Code**	**Énoncé de la compétence**
01J3	Prendre des mesures sur des cartes et sur des plans	033V	Prendre des mesures sur des cartes et des plans
01J5 et 01JS	Effectuer des levés de terrain Calculer des données de levés de terrain	033Y	Effectuer des levés topométriques
01J6	Dessiner un plan et une carte	033Z	Dessiner des plans

Programme de provenance : Technologie minérale, voie de spécialisation A – Géologie, voie de spécialisation B – Exploitation, voie de spécialisation C – Minéralurgie
2008

Programme de destination : Technologie de la géomatique
2001

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Technologie minérale, voie de spécialisation A – Géologie, voie de spécialisation B – Exploitation, voie de spécialisation C – Minéralurgie peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Technologie de la géomatique, voie de spécialisation A – Cartographie, voie de spécialisation B – Géodésie si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Technologie minérale **2008** **DEC – 271.A0** **voie de spécialisation A – Géologie :** **25 compétences, 2 055 heures** **voie de spécialisation B – Exploitation :** **24 compétences, 2 085 heures** **voie de spécialisation C – Minéralurgie :** **26 compétences, 2 085 heures**		**Technologie de la géomatique** **2001** **DEC – 230.A0** **voie de spécialisation A – Cartographie :** **26 compétences, 1 980 heures** **voie de spécialisation B – Géodésie :** **26 compétences, 1 950 heures**	
Code	**Énoncé de la compétence**	**Code**	**Énoncé de la compétence**
033V	Prendre des mesures sur des cartes et des plans	01J3	Prendre des mesures sur des cartes et sur des plans
033Y	Effectuer des levés topométriques	01J5	Effectuer des levés de terrain